

DEBAT PARLEMENTAIRE SUR L'AMERIQUE LATINE : 11.10.1983

(Schéma d'intervention pour M. Narjes)

1. Au nom de la Commission, je voudrais exprimer à M. le Rapporteur, ainsi qu'à la commission des relations économiques extérieures, mes remerciements tout particuliers pour cet excellent rapport. Fruit d'une analyse méticuleuse, il contient une foule de suggestions et la Commission est en mesure d'appuyer entièrement les recommandations figurant dans la résolution.

2. Le moment d'une réflexion sur le développement à plus long terme des relations entre la Communauté et le sous-continent latino-américain est extrêmement favorable, les problèmes politiques particuliers que connaît l'Amérique latine et la crise de l'Atlantique Sud de l'an dernier ayant abouti à une sensibilisation des rapports entre l'Europe et l'Amérique latine.

3. Il existe, depuis toujours, de multiples relations culturelles, économiques et politiques entre les deux régions.

Au niveau communautaire également, il existe déjà une série d'accords; le commerce extérieur de l'Amérique latine est influencé dans une large mesure par notre schéma des préférences généralisées; l'Amérique latine - et plus particulièrement l'Amérique centrale - bénéficie d'une aide de plus en plus importante. Les relations de la Communauté avec l'Amérique latine sont, en conséquence, meilleures qu'on ne le dit. Et pourtant, cette mosaïque est loin d'être complète et d'importantes parties manquent encore, notamment un profil politique plus perceptible de l'engagement de la Communauté pour et avec l'Amérique latine.

4. Le rapport soumis au Parlement recèle un grand nombre de possibilités à cet égard. Il rejoint les résultats positifs de la conférence interparlementaire de Bruxelles du mois de juin de cette année. Aux yeux de la Commission, cette conférence et le débat d'aujourd'hui ouvrent un nouveau chapitre dans nos relations avec le sous-continent latino-américain. Il s'agit en l'occurrence de dresser un bilan, de construire sur les engagements existants et d'ouvrir de nouvelles voies en commun avec nos partenaires d'Amérique latine.

5. Trois niveaux différents s'offrent à cet égard : les relations globales de continent à continent, la coopération régionale avec des groupements tels que le Pacte andin ou l'Amérique centrale, par exemple et enfin, les rapports bilatéraux entre la Communauté et les divers Etats d'Amérique latine.

Je m'arrêterai brièvement à ces divers niveaux d'action :

6. Le dialogue continental implique tout d'abord que les deux parties renouent ensemble un dialogue ouvert et sans préalable.

A cet égard, la Commission se félicite de la récente décision du Conseil de ministres du système économique latino-américain SELA : elle permettra de renouer, dans les plus brefs délais, le "dialogue" interrompu avec les ambassadeurs d'Amérique latine réunis au sein de la GRULA. Les sujets de conversation ne manqueront pas et une indication particulièrement importante à cet égard figure au point 2 de la présente résolution : la demande d'un accord-cadre de la Communauté avec le système économique latino-américain. L'avantage d'un tel accord est évident : il s'agirait là d'une expression de volonté politique qui aurait valeur de signal. Par ailleurs, il est indéniable que l'on ne peut encore entrevoir les problèmes tant juridiques qu'institutionnels, pas plus que la teneur éventuelle d'un tel accord. En tout état de cause, le dialogue peut, ici aussi, être d'un précieux concours et clarifier les choses.

7. Si la dimension globale manque encore de contours, la coopération avec chacune des régions d'Amérique latine bénéficiera incontestablement d'une attention tout à fait particulière. Il

faut citer en premier lieu les efforts déployés en vue d'aboutir à la conclusion rapide d'un accord de coopération avec le Pacte andin. A l'issue des conversations que la Commission a eues la semaine dernière avec le président de la Colombie, la Commission est convaincue que les négociations devraient pouvoir se terminer pour la fin de cette année.

Il ne semble pas devoir en être de même à relativement bref délai en Amérique centrale, compte tenu de la situation politique locale (point 6 de la résolution). Et pourtant l'engagement de la Communauté dans cette région est dès à présent considérable, comme le montre le renforcement des aides communautaires. La Commission examinera soigneusement dans quelle mesure il est possible de développer la coopération, notamment avec le marché commun d'Amérique centrale. Un renforcement des aides en faveur de la population des Etats d'Amérique centrale ne peut cependant être envisagé de façon réaliste que si l'affectation de crédits à cet effet dans le budget de la Communauté peut être obtenue.

8. En ce qui concerne les relations bilatérales, la Commission partage la déception exprimée au point 4 de la résolution quant à l'absence de progrès concrets dans le cadre des accords de coopération existants entre la Communauté, d'une part, le Mexique et le Brésil, d'autre part. Il y a unanimité en ce qui concerne la nécessité de rattraper le retard important, précisément en ce qui concerne le Mexique. Il faut espérer que les prochaines réunions des comités mixtes concernés permettront de progresser dans ce domaine.

9. D'une façon générale, l'Amérique latine a pu stabiliser complètement sa part de nos importations. Dans le même temps, notre propre déficit de la balance commerciale pour 1982 vis-à-vis de l'Amérique latine est passé à plus de 5,5 milliards d'unités de

compte; cette tendance s'est également maintenue, cette année. Ces deux constatations - stabilisation des exportations latino-américaines vers l'Europe et déficit de la balance commerciale bilatérale de la Communauté - dissimulent diverses raisons :

Citons tout d'abord la part importante des matières premières dans les exportations latino-américaines. Certes, la part des produits industriels augmente mais une coopération sélective s'imposera dans ce domaine si l'on veut que les échanges s'équilibrent à plus long terme. Ceci concerne en tout premier lieu les entreprises des deux parties. C'est ainsi, par exemple, que plus de 30 % des investissements étrangers directs en Amérique latine viennent d'Europe. Et pourtant, il devrait être possible, dans le cadre des relations existantes ou à créer, de susciter de nouvelles impulsions dans ce domaine, que ce soit par le biais d'entreprises communes, par la promotion commerciale (les foires, par exemple, point 11 de la résolution) ou par une meilleure utilisation du schéma des préférences généralisées. Plus de 80 % des exportations d'Amérique latine entrent en Europe en franchise, sur le territoire communautaire en acquittant de très faibles droits, inférieurs à 5 %. Des améliorations ponctuelles seront sans aucun doute possibles dans ce domaine; une profonde modification du schéma des préférences ne semble cependant ni possible ni nécessaire.

Par ailleurs, il est indéniable que notre déficit de la balance commerciale repose moins sur les succès d'exportation spectaculaires de nos partenaires latino-américains que sur les importantes restrictions à l'importation d'un nombre sans cesse croissant d'Etats d'Amérique latine. Ceci ne manque pas de préoccuper la Commission. Il en va de même du problème de l'orientation du fret abordé au point 12 de la résolution.

10. Une coopération plus étroite et plus confiante conditionne la solution de ces problèmes et de problèmes similaires. Abstraction faite des problèmes commerciaux et d'investissement, il y a lieu, comme le souligne justement la résolution, d'encourager la coopération dans d'autres domaines également. La Commission examinera soigneusement comment donner plus d'importance à des problèmes tels que les problèmes énergétiques, technologiques ou de la recherche dans nos relations avec l'Amérique latine : on peut recourir, à cet égard, tant à des accords sectoriels, par exemple avec l'OLADE dans les problèmes énergétiques, qu'à la pleine exploitation du potentiel des accords de coopération économique et industrielle existants ou à conclure.

11. En ce qui concerne également les mesures d'aide de la Communauté en faveur de l'Amérique latine, la Commission partage totalement les conclusions du présent rapport telles qu'elles figurent, par exemple, au point 16 de la résolution. L'aide technique et financière se concentre sur des zones rurales de productivité réduite et sur l'amélioration des structures régionales. Conformément à l'objectif visé, c'est l'Amérique centrale qui bénéficie de la majeure partie de cette aide (66,5 MECUS sur 71,5 MECUS en 1982). Cette région bénéficie également de plus de la moitié de l'aide alimentaire en faveur de l'Amérique latine (24 MECUS sur 43,3 MECUS en 1982, outre les 10,3 MECUS d'aide d'urgence pour les réfugiés d'Amérique centrale). Les mesures d'aide structurelle de la Communauté visent à écarter le danger signalé au point 18 de la résolution, à savoir le découplage de l'Amérique centrale.

12. A cet égard, je dirai encore un mot du problème de l'endettement évoqué au point 9 de la résolution. Il est tout à fait clair que la véritable cause des difficultés déjà mentionnées réside dans le domaine commercial.

.../...

6.

Aussi la Communauté a-t-elle également un intérêt particulier à ce que le système multilatéral de financement réussisse, grâce à des négociations coordonnées, à trouver des solutions acceptables, à long terme.

13. Il est indéniable que les incertitudes résultant du problème de l'endettement n'ont pas été sans influencer sur la volonté d'investir en Amérique latine. Cela est défavorable, et non seulement pour l'économie latino-américaine : notre propre économie - pauvre en matières premières et dépendante d'échanges complémentaires avec les marchés des pays tiers - risque, pour des considérations à court terme, de laisser passer des chances de développement à long terme. La création, évoquée au point 14 de la résolution, d'une banque Euro-latino-américaine destinée à compléter les instruments financiers et de développement déjà existants retient donc tout particulièrement l'attention de la Commission. Sans sous-estimer les difficultés politiques et financières d'une telle initiative, cette création pourrait effectivement constituer un geste politique particulièrement important. La Commission examinera soigneusement cette recommandation qui vise précisément le domaine clé de la coopération industrielle.

14. La création de l'institut Europe-Amérique latine, abordée au point 15 de la résolution, devrait constituer un autre élément important. Comme vous le savez, la Commission a déjà présenté une proposition formelle en ce sens, proposition sur laquelle le Parlement doit donner son avis. La Commission a pris connaissance, avec une grande préoccupation, de la suppression par le Conseil de ministres, des crédits prévus à cet effet au budget de 1984; pour les raisons exposées dans le présent rapport et dans la communication de la Commission - raisons qui se recoupent d'ailleurs -, j'adresse au Parlement un appel pressant afin qu'il tienne compte de cette conviction commune et réintroduise la ligne budgétaire concernée.

15. La Commission présentera au Parlement un programme d'action concret pour l'élargissement et le développement des relations complexes entre l'Europe et l'Amérique latine dès que l'analyse détaillée et réaliste des possibilités offertes sera terminée. Beaucoup dépendra, en tout état de cause, de la coopération constructive avec nos partenaires latino-américains.

Dialogue, comités mixtes, contacts entre services gouvernementaux et initiatives telles que la VIe conférence interparlementaire : l'éventail complet des relations existantes doit être utilisé à cette fin.

Le but doit en être un renforcement de l'engagement politique de la Communauté européenne et de ses Etats membres vis-à-vis de l'Amérique latine. La Commission exprime donc sa reconnaissance pour la volonté de coopération concrète qui s'est clairement manifestée dans le présent rapport et dans le débat de ce jour.

---